

Modèle de Contrat d'Agence Commerciale

CONTRAT D'AGENCE COMMERCIALE

Entre :

(Nom du Principal),
(Société/Entreprise),
(Adresse),
(N° de téléphone),
[E-mail]
(ci-après dénommé "le Principal")

Et :

(Nom de l'Agent),
(Société/Entreprise),
(Adresse),
(N° de téléphone),
(E-mail)
(ci-après dénommé
"l'Agent")

Préambule :

Le Principal est engagé dans (Description de l'activité du Principal) et souhaite désigner l'Agent pour promouvoir et vendre ses produits/services. L'Agent accepte cette désignation et s'engage à représenter le Principal dans les conditions définies ci-après.

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Principal désigne l'Agent pour promouvoir et vendre ses produits/services dans le territoire défini.

Article 2 : Droits et Obligations du Principal

2.1 Produits/Services Le Principal fournira à l'Agent toutes les informations nécessaires sur les produits/services qu'il est chargé de promouvoir et de vendre.

2.2 Support et Formation Le Principal s'engage à fournir à l'Agent le support et la formation nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

2.3 Conditions de Vente Le Principal détermine les conditions de vente (prix, remises, conditions de paiement) et les communique à l'Agent.

Article 3 : Droits et Obligations de l'Agent

3.1 Promotion et Vente L'Agent s'engage à promouvoir et vendre les produits/services du Principal dans le territoire défini.

3.2 Respect des Conditions L'Agent respectera les conditions de vente définies par le Principal et s'abstiendra de toute modification sans l'accord préalable du Principal.

3.3 Rapports d'Activité L'Agent fournira régulièrement des rapports d'activité au Principal, détaillant les actions de promotion et les ventes réalisées.

3.4 Confidentialité L'Agent s'engage à garder confidentielles toutes les informations commerciales et techniques reçues du Principal.

Article 4 : Territoire L'Agent est autorisé à promouvoir et vendre les produits/services du Principal dans le territoire suivant : (Description du territoire géographique).

Article 5 : Durée du Contrat Le présent contrat est conclu pour une durée de (Durée en mois/années), à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par accord écrit entre les Parties.

Article 6 : Rémunération

6.1 Commission Le Principal versera à l'Agent une commission de (Montant ou pourcentage) sur les ventes réalisées par l'Agent.

6.2 Modalités de Paiement Les commissions seront payées à l'Agent selon le calendrier suivant : (Description du calendrier de paiement).

Article 7 : Égalité de Genre et Non-Discrimination Les parties s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et à assurer un environnement de travail inclusif et respectueux. Aucune discrimination basée sur le genre, l'origine, l'âge, le handicap, la religion ou toute autre caractéristique personnelle ne sera tolérée.

Article 8 : Résiliation

8.1 Résiliation par le Principal Le Principal peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'Agent à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

8.2 Résiliation par l'Agent L'Agent peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Principal à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

Article 9 : Garanties et Responsabilités

9.1 Garanties du Principal Le Principal garantit la qualité et la conformité des produits/services fournis à l'Agent.

9.2 Responsabilité de l'Agent L'Agent est responsable de toute action ou omission portant atteinte aux intérêts du Principal et s'engage à indemniser le Principal en cas de préjudice.

Article 10 : Force Majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par la législation en vigueur.

Article 11 : Résolution des Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du (Lieu).

Article 12 : Dispositions Générales

12.1 Modification du Contrat Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

12.2 Nullité Partielle Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

12.3 Droit Applicable Le présent contrat est régi par le droit (pays).

Fait à (Lieu), le (Date)

Le Principal
(Nom)
(Signature)

L'Agent
(Nom)
(Signature)